

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 22 juin 2010 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**SONT PRÉSENTS :**

**COMMISSAIRES :**

Mmes Nathalie Boisclair, Lucie Désilets, Michelle Laguë et Nicole Leblanc

MM Roch Dumont, Michel Gervais et Normand Héroux

Formant quorum sous la présidence de Mme Lucie Désilets.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS:**

Du primaire : M. Nicolas Léonard

**EST ABSENTE :**

Mme Chantal Boisselle, représentante des parents au secondaire

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Francine Chabot, commissaire

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. André Byette, directeur général

M. Anthony Bellini, directeur général adjoint

Mme Monique Guillet, directrice générale adjointe

M. Daniel Ouimet, directeur général adjoint

Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Lucie Demers, directrice du Service des technologies de l'information

M. Dany Harton, directeur du Service des ressources matérielles

M. Daniel Tremblay, directeur du Service des ressources humaines

M. Éric Dion, conseiller en gestion du personnel au Service des ressources humaines

Mme Chantal St-Arnaud, directrice du Centre des 16-18 ans

M. Éric Gingras, vice-président du Syndicat de l'enseignement de Champlain, section Marie-Victorin

Mme Annick Coulombe, conseillère en relations de travail du Syndicat de l'enseignement de Champlain, section Marie-Victorin

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Mme Lucie Désilets, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 h 45.

58-CE-2009-2010

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Michel Gervais:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux:
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010
  - 3.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010, ajournée au 8 juin 2010
  - 3.3 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010, ajournée au 8 juin 2010 puis au 15 juin 2010
4. Questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
  - 8.1 Renvoi d'un enseignant
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1 École André-Laurendeau – aménagement de locaux TC
  - École Charles-LeMoyne – aménagement d'une salle d'apaisement
  - École des Mille-fleurs – aménagement d'un local d'apaisement
  - École George-Étienne-Cartier – aménagement d'un local d'apaisement
  - École Joseph-De Sérigny – aménagement d'un local d'apaisement
  - École Marie-Victorin (B) – aménagement de deux classes TC
12. Affaires du Service des technologies de l'information
  - 12.1 Appel d'offres public – câblage
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

59-CE-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
25 MAI 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nathalie Boisclair que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010 soit adopté avec dispense de lecture, en tenant compte d'une modification à la liste des présences puisque Mme Chantal Boisselle était absente.

**Adoptée à l'unanimité**

60-CE-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
25 MAI 2010, AJOURNÉE AU 8 JUIN 2010**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Nicole Leblanc que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010 ajournée au 8 juin 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

61-CE-2009-2010

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
25 MAI 2010 AJOURNÉE AU 8 JUIN 2010 PUIS AJOURNÉE AU 15 JUIN  
2010**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Normand Héroux que le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai 2010 ajournée au 8 juin 2010 puis ajournée au 15 juin 2010 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

62-CE-2009-2010

**RENOI D'UN ENSEIGNANT**

*Deux représentants du syndicat interviennent lors de la séance publique.*

*Le huis clos est demandé par le commissaire Michel Gervais. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Il est 22 h 10.*

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

*Les personnes suivantes sont présentes lors du huis clos : les membres du Comité exécutif, le directeur général, le directeur général adjoint concerné, deux représentants du Service des ressources humaines, la directrice du Centre concerné et la secrétaire générale.*

*Sur proposition du commissaire Roch Dumont, la séance publique reprend à 23 h 10.*

**Attendu** la situation prévalant au Centre des 16-18 ans (ci-après le Centre) quant au climat de travail;

**Attendu** la plainte formulée par les personnes salariées du Centre en date du 15 mars 2007 à l'encontre de l'enseignante D.A.;

**Attendu** l'intervention d'une firme externe au cours de l'année 2007-2008, à la demande de la direction du Centre, afin de permettre une amélioration du climat de travail dans le Centre;

**Attendu** le rapport de la firme externe en date du 8 octobre 2008;

**Attendu** que dans la foulée de ce rapport, des efforts de concertation ont été faits au cours de l'année 2008-2009;

**Attendu** que ces efforts n'ont pas donné les résultats escomptés;

**Attendu** que depuis le début de l'année 2009-2010, une nouvelle direction est en place au Centre et que des démarches ont été entreprises pour faire en sorte que le climat de travail s'améliore au Centre;

**Attendu** que l'enseignante D.A. est au cœur des difficultés relatives au climat de travail dans le Centre;

**Attendu** la lettre de signification d'attentes qui a été remise à l'enseignante D.A. en date du 28 octobre 2009;

**Attendu** l'avis donné à tous les membres du personnel du Centre en date du 29 avril 2010;

**Attendu** l'enquête qui s'est déroulée par la suite et les rencontres intervenues entre la Direction du Centre et chacune des personnes salariées y travaillant;

**Attendu** les autres rencontres intervenues entre diverses personnes salariées qui ont quitté le Centre par le passé et les raisons données pour l'avoir ainsi quitté;

**Attendu** l'assignation à domicile avec plein traitement de l'enseignante D.A. depuis le 30 avril 2010;

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

**Attendu** les rencontres intervenues le 30 avril 2010 et le 1<sup>er</sup> juin 2010 avec l'enseignante D.A.;

**Attendu** la lettre adressée à tous les membres du personnel du Centre en date du 2 juin 2010;

**Attendu** les plaintes en harcèlement logées à l'encontre de l'enseignante D.A. par certains de ses collègues de travail et le rapport d'événement déposé le 29 avril 2010 par elle-même à l'encontre d'un de ses collègues;

**Attendu** les conclusions de la Direction du Centre à l'égard desdites plaintes et dudit rapport d'événement ainsi que toutes les décisions prises en conséquence;

**Attendu** l'avis en vertu de l'article 5-7.00 daté du 2 juin 2010 et signifié à l'enseignante D.A.;

**Attendu** les faits donnés à titre indicatif à l'appui de l'intention communiquée le 2 juin 2010 à l'enseignante D.A. de procéder à son congédiement;

**Attendu** le rapport effectué aux membres du Comité exécutif par la Direction générale, la Direction du Service des ressources humaines et la Direction du Centre;

**Attendu** les représentations syndicales faites lors de la présente séance;

**Attendu** la lourdeur de la situation et la conviction des membres du Comité exécutif de la nécessité de congédier l'enseignante D.A. pour assurer à l'ensemble du personnel travaillant au Centre un climat de travail propice et correspondant à leurs droits;

**Attendu** les obligations imposées par la loi à la Commission à l'égard de la qualité du climat de travail;

**Attendu** les obligations imposées par la loi à tous les enseignants quant à leurs devoirs généraux;

**Attendu** la chronicité de l'insubordination de l'enseignante D.A.;

**Attendu** sa grave inconduite tant par son comportement à l'égard de certains de ses collègues que par celui à l'égard de l'autorité dans le Centre;

**Attendu** la négligence de l'enseignante D.A. d'accomplir l'ensemble de ses devoirs;

**VU TOUT CE QUI PRÉCÈDE, IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Boisclair :

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

63-CE-2009-2010

**DE RÉSILIER** le contrat d'engagement de l'enseignante D.A. et de procéder à son congédiement pour insubordination, inconduite et négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.

**Adoptée à l'unanimité**

**ÉCOLE ANDRÉ-LAURENDEAU – AMÉNAGEMENT DE LOCAUX TC**

**ÉCOLE CHARLES-LEMOYNE – AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE**

**D'APAISEMENT**

**ÉCOLE DES MILLE-FLEURS – AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL**

**D'APAISEMENT**

**ÉCOLE GEORGE-ÉTIENNE-CARTIER – AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL**

**D'APAISEMENT**

**ÉCOLE JOSEPH-DE SÉRIGNY – AMÉNAGEMENT D'UN LOCAL**

**D'APAISEMENT**

**ÉCOLE MARIE-VICTORIN (B) – AMÉNAGEMENT DE DEUX CLASSES TC**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a adopté le plan d'organisation scolaire 2009-2014, le 24 février 2009;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des commissaires a adopté le plan d'organisation scolaire 2010-2014 pour les établissements primaires de la Ville de Brossard, le 9 février 2010;

**CONSIDÉRANT** que des aménagements sont nécessaires dans six (6) établissements pour accueillir les nouvelles clientèles et que ces projets ont été combinés dans un seul appel d'offres;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) firmes se sont procuré les cahiers de charges;

**CONSIDÉRANT** que trois (3) firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes «Cimaise Architectes» d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Labbé (92311-9670 Québec inc.)»;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Gervais :**

**QUE** le contrat pour les projets 075-541-44403 – École André-Laurendeau – Aménagement de locaux TC; 008-541-44403 – École Charles-Lemoyne – Aménagement d'une nouvelle salle d'apaisement; 003-541-44403 – École des Mille-Fleurs – Aménagement d'un local d'apaisement; 023-541-44403 – École George-Étienne-Cartier – Aménagement d'un local d'apaisement; 030-541-44403 – École Joseph-de-Sérigny – Aménagement d'un local d'apaisement; 039-541-44403 – École Marie-Victorin (B) – Aménagement de deux classes TC; soit accordé à la firme «Construction Michel Labbé (92311-9670 Québec inc.)» pour un montant total de 137 258,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 18 juin 2010

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

64-CE-2009-2010

déposé par le Service des ressources matérielles;

**QUE** le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**APPEL D'OFFRES PUBLIC – CÂBLAGE**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire a procédé à un appel d'offres public pour les services de câblage de télécommunication le 13 mai 2010;

**CONSIDÉRANT** que sept (7) firmes se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) firmes ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire veut développer un partenariat avec une firme de câblage de télécommunication pour une période de deux (2) ans;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de prolonger le contrat pour une année additionnelle;

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour les services de câblage de télécommunication prend la forme d'une commande ouverte;

**CONSIDÉRANT** qu'en respect de la politique d'achat, le comité d'analyse recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Michelle Laguë :

**QUE** le contrat pour les services de câblage de télécommunication soit accordé à la firme « Groupe State Inc. » pour une période de deux (2) années se terminant le 23 juin 2012;

**QUE** la directrice du Service des technologies de l'information soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'a été abordé.

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2010

**QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS**

Le commissaire représentant les parents n'a pas pris la parole.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 23 h 30.

---

Présidente

---

Secrétaire générale